

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2017

Date d'envoi de la convocation et de son affichage : 17 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le 23 février à 20h30,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte PUECH, Maire.

**Monsieur Frank MAES prend la parole en début de séance.
Il annonce sa démission et ne reste pas pour la suite du Conseil municipal.**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

Etaient présents :

Maire

Mme PUECH

Adjoints

Mme LECOMTE, Mme LEJEUNE-VIGIER, M. COUTÉ, Mme FARGEOT, Mme VARFOLOMIEFF.

Conseillers

M. MICALLEF, Mme RENY, M. RACHIDI, Mme PORTELETTE, Mme GYSEN, Mme POISSON,
M. DEGHANI-AZAR, Mme COUSTILLET, Mme LEOGANE, Mme CAUFORIEZ MARQUES, M. HUET,
Mme JAUDINOT, M. BOULLAND, Mme VANGEON, Mme VIGUIER.

Procurations :

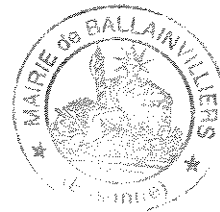
M. DE MEULEMEESTER à Mme PUECH

M. MORMONT à Mme FARGEOT

M. VIVIEN à Mme PORTELETTE

M. JADOT à Mme GYSEN

M. LIDA à M. DEGHANI-AZAR



Secrétaire de séance : Mme Melodye LEOGANE

Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L2121-10 du Code des communes.

ADHESION DE LA COMMUNE DE BALLAINVILLIERS AU SYNDICAT MIXTE OUVERT D'ETUDES « LE FORUM METROPOLITAIN DU GRAND PARIS »

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5721-2,

VU la proposition de statuts pour le syndicat mixte ouvert d'études «Le Forum Métropolitain du Grand Paris»,

VU le rapport de Madame Brigitte PUECH proposant l'adhésion de la commune au syndicat mixte ouvert d'études «Le Forum Métropolitain du Grand Paris»,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité, 23 voix pour, 3 abstentions (Mme Jaudinot, Mrs Huet, Boulland).

APPROUVE les statuts du syndicat mixte ouvert d'études Forum Métropolitain du Grand Paris.


SOLLICITE l'adhésion au syndicat mixte ouvert d'études Forum Métropolitain du Grand Paris.

AUTORISE le paiement de la contribution annuelle de la commune fixée par le comité syndical pour un montant d'environ 389 €.

DIT que la dépense sera inscrite au budget 2017.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Brigitte PUECH